

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

N° VILLE\_2023DL092

**Date de convocation** : 29 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : CONVENTION PARTENARIALE TOODEGO : AVENANT DE PROLONGATION

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christine NONY), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Henry DUARTE (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Lilian MORINON (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Eric MAILLET

**Vu** la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l' Informatique, aux fichiers et aux libertés,

**Vu** le règlement général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016,

**Vu** la délibération n° 2018-3039 du conseil de la Métropole de Lyon du 17 septembre 2018 autorisant la signature de la convention partenariale de mise en œuvre type dans le cadre du projet de guichet numérique métropolitain,

**Vu** la délibération n°N° CP-2023-2459 de la Commission permanente de la Métropole de Lyon du 11 juillet 2023 approuvant la signature de l'avenant de prolongation de la convention partenariale de mise en œuvre du guichet numérique métropolitain Toodego jusqu'au 31 décembre 2025,

**Vu** la délibération du conseil municipale n° n°VILLE\_2019DL128 en date du 12/12/2019 relative à l'adhésion de la ville de Corbas à la plateforme dématérialisée TOODEGO

Toodego est une plateforme de service numérique de la Métropole de Lyon ouverte aux usagers et aux communes partenaires depuis 2019. Toodego est accessible à tous les habitants du territoire métropolitain et offre des services spécifiques pour les habitants des 13 communes qui ont choisi d'en être partenaires : Bron, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Corbas, Dardilly, Givors, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Oullins, Pierre Bénite, Saint-Fons, Saint-Priest, Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin.

Après 4 années d'utilisation, plus de 110 téléservices sont ainsi rendus accessibles et plus d'un million de démarches sont réalisées en ligne par les usagers sur les téléservices propres à la Métropole.

A Corbas, les usagers ont accès à un panel de services assez large. Ils peuvent par exemple prendre un rendez-vous pour une inscription scolaire, solliciter l'opération tranquillité absence, contacter la mairie ou encore signaler une anomalie sur l'espace public, demande traitée par la commune ou par la Métropole selon la répartition de leurs compétences respectives.

La Métropole conduit actuellement une évaluation du positionnement de ce guichet numérique métropolitain dans le but d'améliorer la délivrance des services offerts et de proposer un dispositif partenarial au plus près des besoins.

Cette évaluation porte sur la perception et les attentes :

- des citoyens/usagers du service rendu par Toodego,
- des communes sur le positionnement de Toodego et l'analyse de leur adhésion au service numérique proposé,
- des directions métier de la Métropole sur les usages de Toodego et sur la qualification de leurs attentes en termes d'évolution.

Par ailleurs, elle étudie l'opportunité d'une mise en cohérence des conventions existantes sur l'ensemble des services numériques qu'elle propose aux communes : Toodego, OpenData des communes, Laclasse.com.

La plateforme web territoriale Toodego et son dispositif de gouvernance ont été proposés aux communes via une convention partenariale relative au guichet numérique métropolitain. Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain n° 2018-3039 du 17 septembre 2018 et à Corbas par délibération en date du 12 décembre 2019 Celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2023.

La Métropole nous propose d'adopter un avenant de prolongation de cette convention partenariale afin de réaliser cette étude et d'en tirer des enseignements pour la prochaine convention qui se formalisera avec la participation des communes partenaires.

La convention serait donc prolongée pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Les autres termes de la convention restent inchangés, notamment les conditions financières d'adhésion.

Dans l'hypothèse où la nouvelle convention serait proposée avant ce terme, celle-ci se substituerait à l'actuelle convention ainsi prolongée.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 septembre 2023,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention partenariale relative au guichet numérique métropolitain Toodego, signée entre la Métropole et les communes partenaires, prolongeant sa durée d'exécution jusqu'au 31 décembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,